



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 061 200 A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
20.12.2000 Bulletin 2000/51

(51) Int Cl.7: **E04F 13/10, E04F 19/06**

(21) Numéro de dépôt: **00470009.2**

(22) Date de dépôt: **05.06.2000**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(71) Demandeur: **Sarl Begue**
88700 Jeanmenil (FR)

(72) Inventeur: **Begue, Daniel**
88700 Jeanmenil (FR)

(30) Priorité: **16.06.1999 FR 9907799**

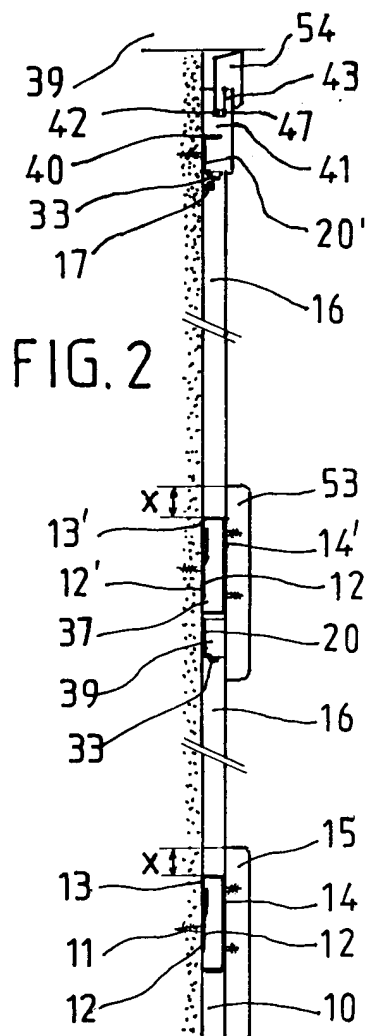
(54) **Ensemble de pièces de menuiserie soi-même sans outils spéciaux pour la réalisation d'une surface d'habillage de mur**

(57) L'invention concerne une surface d'habillage pour la décoration et le recouvrement d'un mur, caractérisée en ce que :

- d'une part elle est constituée d'un ensemble de pièces à savoir des panneaux (16), des pièces de fixation haute et basse des panneaux, des moyens d'accrochage au mur desdites pièces de fixation, des profils de maintien latéral des panneaux, des chapeaux, toutes ces pièces étant livrées non montées, coupées à 90° et assemblées par l'utilisateur ;
- d'autre part, chaque panneau (16) est maintenu de façon flottante sensiblement parallèlement au mur, par deux pièces longitudinales de fixation, à savoir :
 - . une pièce de fixation basse (15,53) liée au mur de façon amovible, par un moyen d'accrochage (12,14) (12',14')
 - . une pièce de fixation haute (18,53,41) liée au mur de façon amovible par un moyen d'emboîtement (20,20').

L'invention concerne également l'ensemble des pièces de menuiserie disponibles selon une gamme de dimensions, à monter soi-même sans outils spéciaux.

Application : décoration d'intérieur



EP 1 061 200 A2

Description

amovible par un moyen d'emboîtement.

[0001] La présente invention concerne un ensemble de profils et de panneaux préfabriqués pour la décoration et le recouvrement de murs.

[0002] Dans le domaine de la décoration, on connaît les techniques qui consistent à fabriquer des éléments en fonction des mesures que l'ébéniste aura relevé sur le chantier.

[0003] Il lui sera donc nécessaire de fabriquer à l'unité chaque élément en fonction de chaque mur et de créer à chaque chantier de nouveaux profils pour l'assemblage et les liaisons entre chaque élément.

[0004] De telles boiseries ont pour inconvénient le fait qu'elles sont d'un coût prohibitif limitant ainsi le produit à une clientèle très limitée. Elles obligent le recours à des professionnels qualifiés pour leur installation. Ces inconvénients entravent la mise en fabrication industrielle.

[0005] La seconde technique consiste en des éléments préfabriqués avec des longueurs prédéfinies, des associations de profils et de panneaux, des calpinages sans régularité d'esthétique aléatoire. La pose reste difficile pour un non professionnel à cause des coupes à 45°, 22,5° ou autres angles même s'il utilise de l'outillage spécifique pour la pose des plinthes, cimaises et corniches. Ce qui là encore demande souvent l'intervention d'un professionnel pour la mise en oeuvre.

[0006] Dans les deux cas, les boiseries se limitent souvent à l'habillage des parties basses des murs.

[0007] Un but de l'invention est de proposer à l'utilisateur un ensemble d'éléments prêts à poser et à assembler selon la formule connue sous l'appellation « en kit » et ne nécessitant pas d'outils spéciaux ni l'intervention d'un professionnel.

[0008] Un autre but est de proposer à l'utilisateur un jeu d'éléments de dimensions prédéfinies à assembler, chaque élément pouvant être décliné selon une gamme de coloris, et/ou de matériau et/ou de moulures ou décors.

[0009] Ces buts sont atteints grâce à une surface d'habillage pour la décoration et le recouvrement d'un mur, caractérisé en ce que :

- d'une part elle est constituée d'un ensemble de pièces à savoir des panneaux, des pièces de fixation haute et basse des panneaux, des moyens d'accrochage au mur desdites pièces de fixation, des profils de maintien latéral des panneaux, des chapeaux, toutes ces pièces étant livrées non montées, coupées 90° et assemblées par l'utilisateur ;
- d'autre part, chaque panneau est maintenu de façon flottante sensiblement parallèlement au mur, par deux pièces longitudinales de fixation, à savoir :
 - . une pièce de fixation basse liée au mur de façon amovible, par un moyen d'accrochage,
 - . une pièce de fixation haute liée au mur de façon

[0010] Préférentiellement, le moyen d'accrochage de la pièce de fixation basse est composé d'un profil d'accrochage destiné à être solidarisé à ladite pièce de fixation basse et d'une patte d'accrochage destinée à être fixée au mur, le profil d'accrochage comportant un pli coopérant de façon amovible avec ladite patte.

[0011] Préférentiellement, le moyen d'emboîtement est un profil à gorge à section sensiblement en U formant une gorge apte à maintenir un profil de bois par emboîtement, ledit profil à gorge étant fixé au mur, et comportant des moyens de positionnement aptes à coopérer avec une rainure d'un panneau.

[0012] Selon l'invention, un panneau est maintenu d'une part embrevé entre la pièce de fixation basse et le mur, en reposant sur le moyen d'accrochage, d'autre part encliqueté dans le moyen d'emboîtement fixé au mur en partie haute.

[0013] Selon l'invention la pièce de fixation basse est une barre plate en forme de plinthe ou de cimaise disponible en plusieurs hauteurs déterminées.

[0014] Selon l'invention, la pièce de fixation haute est une barre en bois ou cimaise ou un support de corniche de hauteur au moins égale à celle de la gorge du profil à gorge ou un support de corniche en bois comportant sur sa face arrière une fente arrière et sur sa face supérieure une rainure longitudinale et une languette.

[0015] Selon l'invention, les profils de maintien latéral des panneaux sont choisis dans l'ensemble suivant (profil de terminaison, profil de liaison linéaire, profil d'angle).

[0016] On comprendra mieux l'invention à l'aide de la description qui suit faite en référence aux figures annexées suivantes :

- Figure 1 : vue de face d'un ensemble couvrant toute la hauteur d'un mur, avec des panneaux à décoration géométrique, cet ensemble étant un exemple de réalisation non limitatif de l'invention ;
- Figure 2 : vue en coupe verticale de l'ensemble de la figure 1 ;
- Figure 3 : vue en coupe verticale d'un ensemble selon l'invention couvrant uniquement la partie basse d'un mur ;
- Figure 4 : vue en coupe horizontale d'une partie basse de boiserie ;
- Figure 5 : vue en coupe horizontale d'une pièce de liaison d'angle à 90° rentrant, faisant partie de l'ensemble selon l'invention ;
- Figure 6 : vue en coupe horizontale d'une pièce de liaison d'angle à 90° sortant, faisant partie d'un ensemble selon l'invention ;
- Figure 7 : vue en coupe horizontale d'une pièce de liaison d'angle à 45° rentrant faisant partie d'un ensemble selon l'invention ;
- Figure 8 : vue en coupe horizontale d'une pièce de liaison d'angle à 45° sortant, faisant partie d'un en-

semble selon l'invention ;

- Figure 9 : vue en coupe horizontale de la terminaison verticale d'un ensemble selon l'invention ;
- Figure 10 : vue en coupe verticale d'une variante de corniche montée sur son support, faisant partie d'un ensemble selon l'invention ;
- Figure 11 : vue en coupe horizontale du support de corniche suivant la coupe AA de la figure 10 ;
- Figure 12 : vue en coupe horizontale d'une liaison linéaire entre panneaux faisant partie d'un ensemble selon l'invention ;
- Figure 13 : vue en coupe horizontale d'une variante de panneau dite panneau à glace faisant partie d'un ensemble selon l'invention ;
- Figure 14 : vue en coupe horizontale d'une autre variante de panneau, dite panneau à plate bande, faisant partie d'un ensemble selon l'invention ;
- Figure 15 : vue en coupe horizontale d'une variante de panneau, dite panneau à moulures défoncées, faisant partie d'un ensemble selon l'invention ;
- Figure 16 : vue générale d'une lame de ressort pouvant être utilisée dans l'invention.

[0017] La figure 1 montre, à titre d'exemple non limitatif, un ensemble selon l'invention, posé sur un mur et formant un habillage sur toute la hauteur, du sol au plafond.

[0018] Ledit habillage est obtenu en utilisant tout ou partie des pièces, ou gammes de pièces selon l'invention, proposées par le fabricant.

[0019] L'habillage de la figure 1 comporte en partie basse deux panneaux décoratifs (16), ici en bois massif et décors géométriques, maintenus d'une part horizontalement par une plinthe (15) et une cimaise large horizontale (53), et d'autre part verticalement et de chaque côté par un profil de liaison linéaire (49), et/ou un profil de terminaison verticales (60) et/ou un profil d'angle (32).

[0020] L'habillage comporte en partie haute deux autres panneaux décoratifs (16) en bois massif et décors géométriques maintenus horizontalement par la cimaise large horizontale (53), une corniche de plafond (54), et verticalement par les mêmes profils de liaison linéaire et/ou les profils de terminaison verticale (60) et/ou les profils d'angle (32) que la partie basse.

[0021] Par souci de clarté, le détail des particularités de chacune des pièces de l'ensemble selon l'invention, seront données ci-après, au fur et à mesure de la description des étapes du montage.

[0022] On décrit d'abord les étapes de montage dans le cas d'un habillage de partie basse de mur comme sur la figure 3 :

Pose du moyen d'accrochage de la plinthe

[0023]

Etape 1 : pose des pattes d'accrochage (12) à l'aide

de vis (11) au mur (voir figures 2 ou 3);

Etape 2 : pose des profils d'accrochage (14) sur les plinthes socle (15) à l'aide de vis (13) (voir figures 2 ou 3).

[0024] Le moyen d'accrochage est de préférence un ensemble d'accrochage ou clipsage disponible dans le commerce, ou tout moyen équivalent permettant de poser ou déposer la plinthe sans vis ni outils.

[0025] De préférence, mais non limitativement, la figure 1 montre un ensemble formé de plusieurs pattes d'accrochages (12) ou d'une barre d'accrochage continue, et d'un ou plusieurs profils d'accrochage (14) dont le pli (13) coopérant de façon amovible avec les pattes ou barre (12).

Pose de la plinthe socle

[0026]

Etape 3 : coupe de longueur de la plinthe socle (15) par une coupe droite à chaque extrémité ;

Etape 4 : pose de la plinthe socle (15) par emboîtement du profil d'accrochage (14) dans la patte d'accrochage (12). Il reste un volume libre (10) qui autorise le passage de gaine électrique ou autre entre plinthe et mur.

Pose des panneaux (16) et des profils verticaux (32,60,49)

[0027] *Etape 5* : pose, à une des extrémités de la plinthe-socle (15), d'un premier profil d'angle (32) ou d'un profil de terminaison (60) dont les détails seront donnés plus loin.

[0028] *Etape 6* : pose d'un premier panneau (16), d'une part en le glissant entre la plinthe socle (15) et le mur et en le faisant reposer sur le profil d'accrochage (14), d'autre part en emboîtant une languette latérale (35) du panneau dans une rainure longitudinale (34) du profil déjà posé (32 ou 60). Cet emboîtement rainure (34)-languette (35) est visible en figure 12. On prévoit des rainures (34) suffisamment profondes pour permettre et compenser les variations dimensionnelles des panneaux, surtout celles des panneaux en bois massif, en fonction des conditions de température et d'hygrométrie.

[0029] *Etape 7* : pose d'un profil de liaison linéaire (49) (voir figures 3 ou 4 ou 12) par emboîtement rainure (34)-languette (35), à l'extrémité libre du premier panneau (16).

Etape 8 : terminaison

[0030] Répétitions des étapes 6 et 7 autant de fois que nécessaire et terminer par un profil de terminaison (60) ou un profil d'angle (32). Différentes sections de profils d'angles sont prévues et visibles sur les figures

5,6,7,8 que l'angle soit rentrant ou sortant, ces profils comportent deux faces d'appui (36) dont l'angle correspond à un angle courant de valeur prédéterminée (90°, 45°) avec éventuellement un pan coupé (30). Les profils d'angle (32), ainsi que les profils de terminaison (60), sont de section suffisante de manière à ce que la plinthe socle (15) puisse être coupée en ses extrémités à 90° et finir en retrait contre le profil de liaison.

[0031] Les profils de liaison (49) comportent de chaque côté une rainure longitudinale (34) pour l'emboîtement d'un panneau (16), et une face avant (38) par exemple arrondie. Les profils d'angle et de terminaison ne comportent qu'une rainure longitudinale.

[0032] Dans le cas d'un nombre important de panneaux, on ajoutera de préférence dans chaque fond de rainure (34) (voir figure 12), une lame de ressort (65), par exemple un ressort en vague, de la figure 16, qui sera plus ou moins comprimée selon les variations dimensionnelles des panneaux (16). Cette même lame de ressort peut être placée entre un profil d'accrochage (14) et un panneau, pour les mêmes raisons (voir figure 3) et on prévoiera un débort (x) important de la plinthe (15) ou de la cimaise large (53) par rapport au profil d'accrochage (14).

[0033] Selon l'invention, l'épaisseur de tous les profils d'angle (32) ou de terminaison (60) est supérieure à celle des profils de liaison linéaires (49), elle-même supérieure à celle des panneaux (16), de façon à permettre des coupes droites au niveau des assemblages de pièces perpendiculaires entre elles.

[0034] Pour des raisons esthétiques, les profils d'angle (32) ou de terminaison (60) auront tous même épaisseur.

[0035] Le fait que l'ensemble des profils et des panneaux est travaillé en saillie les uns en rapport des autres, permet des joints nets et esthétiques malgré les mouvements dus aux variations hygrométriques et de température dans les locaux où ils sont installés. De ce fait, la mise en oeuvre peut être réalisée par un novice avec un matériel de base, puisqu'elle nécessite uniquement des coupes droites.

Pose des chapeaux

[0036] *Etape 8* : pose des chapeaux d'angle (31) ou chapeau de terminaison (61) en haut des profils d'angle (32) ou de terminaison (60) permettant de dissimuler les assemblages. Lesdits chapeaux (31,61) ont de préférence, pour des raisons esthétiques et pour permettre des coupes droites, une épaisseur supérieure à celle des profils (32,60) et une épaisseur supérieure à celle d'une cimaise et d'un profil à gorge pour permettre la coupe à 90° de leurs extrémités.

Pose d'une cimaise (18)

[0037] *Etape 9* : fixation sur le mur d'un profil à gorge (20) par des vis (19), horizontalement et à la hauteur

voulue, après avoir été coupé de longueur.

Ledit profil à gorge présente une section sensiblement en U formant une gorge apte à maintenir une cimaise (18) par simple emboîtement. Tout autre moyen d'emboîtement ou de clipage équivalent pourrait être utilisé. Une des branches du profil à gorge comporte une feuillure ou des ergots ou autre moyen de positionnement (33), que l'on positionne dans une rainure supérieure (17) de la tranche supérieure du panneau (16).

10 *Etape 10* : coupe de longueur d'une cimaise (18) par une coupe droite à chaque extrémité selon la longueur du panneau, et emboîtement de la cimaise (18) dans le profil à gorge (20) qui vient d'être fixé au mur.

15 La cimaise, en étant plus ou moins régulièrement emboîtée, entièrement ou non, dans le profil à gorge (20), permet de rattraper les défauts de planéité éventuels du mur.

20 La pose d'une boiserie à mi-hauteur est terminée, et on décrit à présent la pose d'une boiserie couvrant toute la hauteur du mur :

Pose de la partie basse

25 **[0038]** *Etape 1b* : reprise des étapes 1 à 7 avec des profils verticaux (32, 49,60) coupés à la hauteur totale du mur (voir figure 2).

Pose de la partie haute

30 **[0039]** *Etape 2b* : coupe de longueur et pose d'un profil de cimaise (20) à l'aide de vis (19) à distance prédéterminée de la patte d'accrochage (12) ou du profil d'accrochage (14) en fonction de la hauteur du panneau inférieur (16).

35 *Etape 3b* : reprise de l'étape 1 en fixant une nouvelle patte d'accrochage (12) à distance appropriée, au dessus du profil à gorge (20) et parallèlement à celui-ci.

Etape 4b : fixation d'un nouveau profil d'accrochage (14') sur la cimaise large (53), à distance appropriée du bord de la cimaise, de façon à ce que celle-ci couvre et cache le profil à gorge (20) maintenant le panneau inférieur (voir figure 2).

Etape 5b : coupe de longueur de la cimaise large avec une coupe droite à chaque extrémité.

45 *Etape 6b* : poste de la cimaise large (53) en emboîtant son support (14') dans la patte d'accrochage (12').

Il reste deux volumes libres (37,39) dans les profils (20 et 14) qui autorisent le passage de gaine électrique ou autre, et la pose d'interrupteurs et prises de courant sur la cimaise (53).

50 *Etape 7b* : mise en place d'un premier panneau (16) dans le premier profil d'angle (32) puis continuer à placer des panneaux (16) et profils de liaison (49).

Etape 8b : reprise de l'étape 2b en posant un nouveau profil de cimaise (20') à distance prédéterminée du plafond (30), en fonction de la corniche (54,46) choisie (voir figures 24 et 10).

Etape 9b : mise en place d'une corniche plate (54) ou

moulurée (46) (figures 2 ou 10) dans un support de corniche (41). Ladite corniche comporte une rainure longitudinale (45) sur sa face opposée à la face d'appui sur le plafond (39) et une languette arrière (44). Ledit support de corniche est un profilé comportant sur sa face supérieure une rainure longitudinale (47) et une languette avant (43). La corniche et son support coopèrent par emboîtements réciproques de leur languettes (44,43) dans les rainures (42,45).

Etape 10b : pose de l'ensemble corniche, support de corniche par emboîtement du support de corniche (41) dans le profil à gorge (20').

Ledit support de corniche (41) comporte en effet une fente arrière (40), environ à mi-hauteur de sa face arrière destinée à être en regard du mur, et dans laquelle pénètre la branche supérieure du profil à gorge (20') (voir figure 10).

[0040] De façon préférentielle, de façon à plaquer la corniche (54 ou 46) contre le plafond, et à absorber en partie les irrégularités du plafond, on prévoit un moyen élastique dans le système d'emboîtement corniche-support de corniche.

[0041] Ce moyen élastique est, à titre d'exemple, un ensemble de ressorts toriques (42) placés dans des perçages (48) prévus en fond de rainures (45) du support de corniche (41) (figures 10, 11).

[0042] La corniche (54) étant une corniche plate, on la coupe selon des coupes droites, elle sera considérée comme une corniche standard.

[0043] A la demande du client, on pourra fournir des corniches moulurées par exemple la corniche moulurée (46) de la figure 10 mais elle nécessitera des coupes à 45°.

[0044] Les travaux terminés, on peut constater qu'il n'y a aucune vis, pointe ou autre fixation apparente.

[0045] En reprenant les étapes ci-dessus à l'envers, on peut démonter l'ensemble de la boiserie sans causer de dégâts ni aux profils, ni aux panneaux et ceci grâce au fait qu'il n'y a pas utilisation de colle, pointe ou adhésif. Il ne reste que quelques perçages au mur. Cela permet d'intervenir sur des canalisations endommagées qui pourraient se trouver cachées, de changer de panneau ou de profil endommagé, ou de changer de décor en conservant les structures existantes.

[0046] Le montage a été décrit en considérant qu'il est directement réalisé sur une cloison sèche. Il est possible de poser les boiseries sur armature bois, métal ou autre. Dans ce cas, deux lisses suffisent : une de 10 cm de large pour la lisse basse, une de 4 cm pour la lisse haute. Un isolant peut être mis en place entre ces deux lisses.

[0047] Les techniques d'assemblage entre eux des éléments de l'invention ne comportent ni tenons, ni mortaises, ni tourillons contre profil, mais de simples coupes à 90° ; ils sont tenus en place par l'action coordonnée des emboîtements.

[0048] De façon à diminuer le coût de fabrication, la demanderesse propose une gamme de dimensions

standard permettant de s'adapter par diverses combinaisons entre elles, à la grande majorité des dimensions de murs à couvrir, à savoir :

- 5 - une largeur (L1) de profil de liaison (49) choisie dans l'ensemble (1 cm, 2 cm, 3 cm, 4 cm, 5 cm, 6 cm, 7 cm) (voir figure 12)
- une largeur (L2) de panneau (voir figure 13) choisie dans l'ensemble (5 cm, 10 cm, 15 cm, 20 cm, 25 cm, 30 cm, 40 cm, 50 cm, 60 cm, 70 cm, 80 cm, 90 cm, 100 cm).

[0049] D'autres largeurs pourront être fournies à la demande.

15 **[0050]** Un panneau plat (figure 13) pourra être coupé en hauteur.

[0051] Enfin, les différents panneaux peuvent être usinés dans des matériaux divers tels que : bois massif, panneaux de particules pouvant être revêtus ou mélaminés, plaqués bois ou brut, panneaux MDF brut, plaqué bis ou métal ou PVC ou verre, ou matériau composite ou de synthèse. La finition laquée classique ou thermolaquée permet une gamme de teintes aussi variée que possible.

25 **[0052]** L'invention porte sur une surface d'habillage telle que décrite, et également sur l'ensemble de pièces de menuiserie spécialement conçues pour la réalisation de ladite surface, toutes ces pièces étant livrées non montées, et pouvant être assemblées par l'utilisateur sans outils spéciaux, et disponibles en dimensions standards.

Revendications

1. Surface d'habillage pour la décoration et le recouvrement d'un mur, caractérisée en ce que :

- d'une part elle est constituée d'un ensemble de pièces à savoir des panneaux (16), des pièces de fixation haute et basse des panneaux, des moyens d'accrochage au mur desdites pièces de fixation, des profils de maintien latéral des panneaux, des chapeaux, toutes ces pièces étant livrées non montées, coupées à 90° et assemblées par l'utilisateur ;
- d'autre part, chaque panneau (16) est maintenu de façon flottante sensiblement parallèlement au mur, par deux pièces longitudinales de fixation, à savoir :

- . une pièce de fixation basse (15,53) liée au mur de façon amovible, par un moyen d'accrochage (12,14) (12',14')
- . une pièce de fixation haute (18,53,41) liée au mur de façon amovible par un moyen d'emboîtement (20,20').

2. Surface d'habillage selon la revendication 1, caractérisée en ce que le moyen d'accrochage de la pièce de fixation basse (15 ou 53) est composé d'un profil d'accrochage (14 ou 14') destiné à être solidarisé à ladite pièce de fixation basse et d'une patte d'accrochage (12 ou 12') destinée à être fixée au mur, le profil d'accrochage (14 ou 14') comportant un pli (13 ou 13') coopérant de façon amovible avec ladite patte (12 ou 12').
3. Surface d'habillage selon la revendication 1, caractérisée en ce que le moyen d'emboîtement (20,20') est un profil à gorge à section sensiblement en U formant une gorge apte à maintenir un profil de bois (18, 53, 41) par emboîtement, ledit profil à gorge étant fixé au mur, et comportant des moyens de positionnement (33) aptes à coopérer avec une rainure (17) d'un panneau (16).
4. Surface d'habillage selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce qu'un panneau est maintenu d'une part embrevé entre la pièce de fixation basse (15,53) et le mur, en reposant sur le moyen d'accrochage (12,14) (12',14'), d'autre part encliquetée dans le moyen d'emboîtement (20,20') fixé au mur en partie haute.
5. Surface d'habillage selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que la pièce de fixation basse est une barre plate en forme de plinthe (15) ou de cimaise (53) disponible en plusieurs hauteurs déterminées.
6. Surface d'habillage selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que la pièce de fixation haute est une barre en bois ou cimaise (18,53), ou un support de corniche (41) de hauteur au moins égale à celle de la gorge du profil à gorge (20,20').
7. Surface d'habillage selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que la pièce de fixation haute est un support de corniche en bois (41,54) comportant sur sa face arrière une fente arrière (40) et sur sa face supérieure une rainure longitudinale (47) et une languette (43).
8. Surface d'habillage selon l'une des revendications 4 à 7, caractérisée en ce que une lame de ressort (65) est prévue entre un profil d'accrochage (14) et un panneau (16).
9. Surface d'habillage selon l'une des revendications 6 à 7, caractérisée en ce qu'un moyen élastique est prévu entre le support de corniche et la corniche.
10. Surface d'habillage selon la revendication 9, caractérisée en ce que le moyen élastique et un ensemble de ressorts toriques (42) placés dans des perçages (48) du support de corniche (41).
11. Surface d'habillage selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisée en ce que les profils de maintien latéral des panneaux sont choisis dans l'ensemble suivant profil de terminaison (60), profil de liaison linéaire (49), profil d'angle (32).
12. Surface d'habillage selon la revendication 11, caractérisée en ce que le profil de terminaison (60) comporte une rainure (34) pour un emboîtement latéral d'un seul côté.
13. Surface d'habillage selon l'une des revendications 11 à 12, caractérisée en ce que le profil de liaison linéaire (49) est un profil bois avec une rainure d'emboîtement de chaque côté.
14. Surface d'habillage selon l'une des revendications 11 à 13, caractérisée en ce que le profil d'angle est un profil dont les faces d'appui (36) correspondent à l'angle du mur et comportant une rainure d'emboîtement de chaque côté.
15. Surface d'habillage selon l'une des revendications 11 à 14, caractérisée en ce qu'une lame de ressort est prévue entre un profil de maintien latéral et le panneau.
16. Surface d'habillage selon l'une des revendications 1 à 15, caractérisée en ce qu'un panneau comporte au moins deux languettes latérales (35) et une rainure supérieure (17).
17. Surface d'habillage selon l'une des revendications 11 à 16, caractérisée en ce qu'un chapeau est prévu sur la partie haute d'un profil de maintien latéral (60, 49, 32) dont l'épaisseur est supérieure à celle du profil qu'il surmonte et à celle des pièces de fixation haute et basse.
18. Surface d'habillage selon l'une des revendications 11 à 17, caractérisée en ce que un profil de maintien latéral a une épaisseur supérieure à celle d'un profil de liaison (49).
19. Surface d'habillage selon l'une des revendications 11 à 18, caractérisée en ce qu'un profil de liaison (49) a une épaisseur supérieure à celle d'un panneau.
20. Ensemble de pièces de menuiserie pour la décoration et le recouvrement d'un mur, caractérisé en ce que ;
 - d'une part, il est constitué d'un ensemble de pièces à savoir des panneaux (16), des pièces de fixation haute et basse des panneaux, des

moyens d'accrochage au mur desdites pièces de fixation, des profils de maintien latéral des panneaux, des chapeaux, toutes ces pièces étant livrées non montées et pouvant être assemblées par l'utilisateur sans outils spéciaux et disponibles en dimensions standards ;

- d'autre part, il est conçu pour la réalisation d'une boiserie selon l'une des revendications 1 à 19.

5

10

15

20

25

30

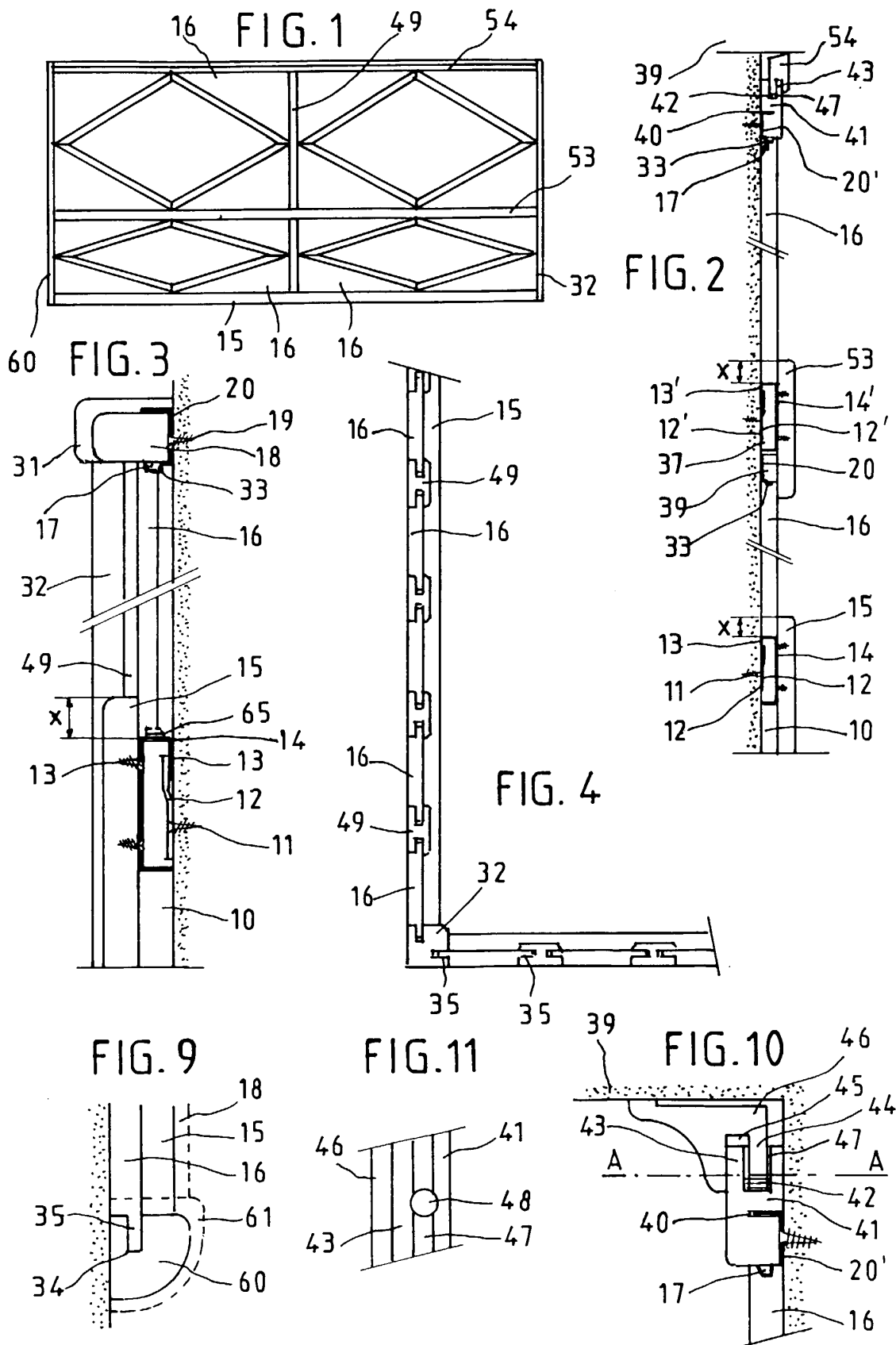
35

40

45

50

55



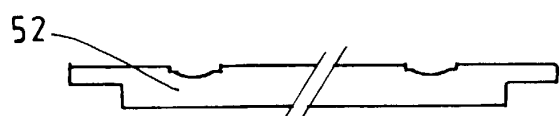
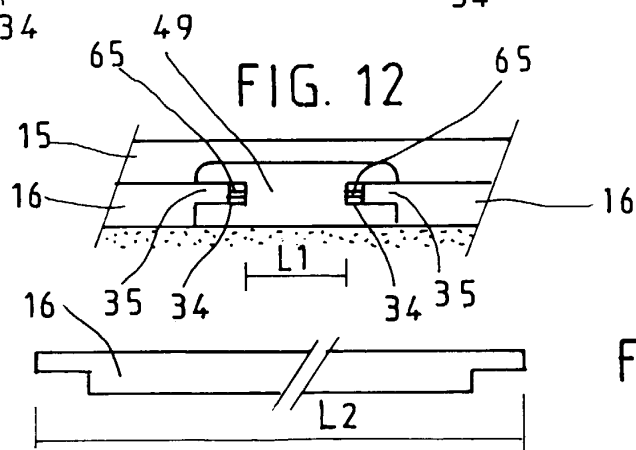
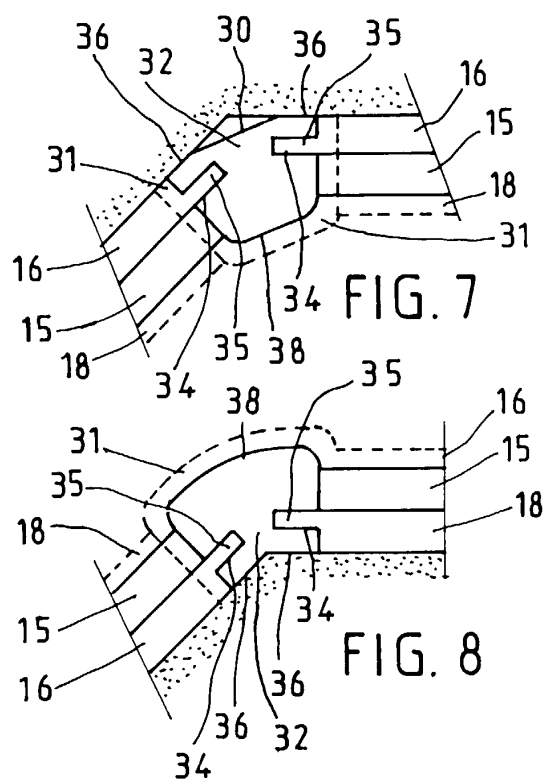
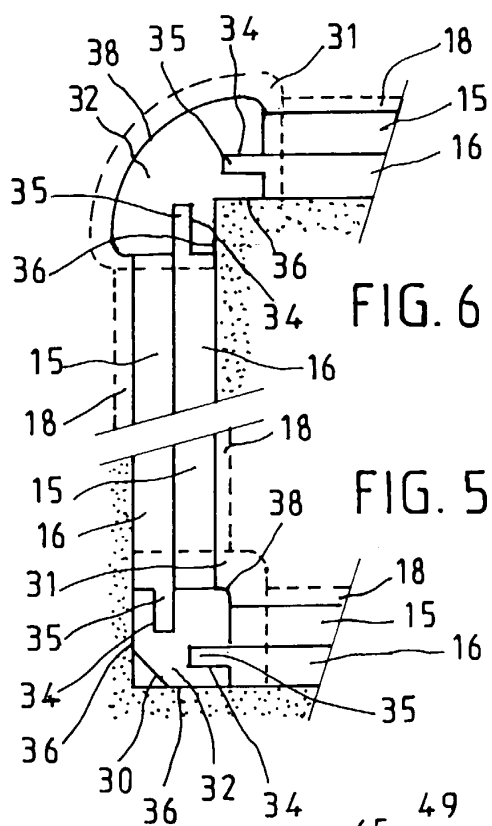


FIG. 16